

**INTEMPÉRIES** | Un nouveau rapport de la Cour des comptes réclame que les acteurs politiques, notamment la région et l'État, se coordonnent pour anticiper les crues.

# L'Île-de-France mal préparée face aux inondations ?

Olivier Debruyne

**EN CES TEMPS** de dérèglements climatiques, la question est... brûlante. L'Île-de-France est-elle assez préparée à affronter des crues intenses et les inondations qui en découlent ? Sur ce point, un rapport de la Cour des comptes qui vient de sortir répond très clairement non. Il s'agit pourtant, relèvent les magistrats, d'un des risques naturels les plus importants dans la région après la sécheresse. La juridiction financière s'est intéressée à ce territoire, car il est « particulièrement vulnérable à l'aléa des crues ». Et alerte sur le fait qu'un événement semblable aux crues records de 1910, où la Seine avait atteint 8,62 m à Paris, coûterait cher : 30 milliards d'euros.

Les dernières crues d'importance de la métropole francilienne remontent à 2016 et 2018, où les eaux avaient atteint respectivement 6,10 m et 5,85 m, selon les chiffres de la direction départementale des territoires (DDT) de l'Eure, ces secteurs étant également évoqués dans le document.



L'état de catastrophe naturelle avait notamment été décrété pour quatre communes de l'Essonne après les orages de cet été (ici La Ville-du-Bois le 16 août dernier).

Le mille-feuille administratif semble être un obstacle à une lutte coordonnée et volontariste contre les inondations. La Cour des comptes prend l'exemple des digues. « La Métropole du Grand Paris a pris en charge avec difficulté la gestion d'environ 120 km de digues et murettes, assurée auparavant par les départements, dont elle devra assurer la remise aux normes, en s'appuyant sur la taxe que la loi de 2014 lui permet de lever. » « Cependant, les départements ont fait des choix de gestion différents », déplorent les magistrats : ainsi, le Val-de-Marne a conservé la gestion de son propre réseau de digues tandis que les Hauts-de-Seine l'ont transférée à la Métropole.

## Le bassin de la Seine au cœur des enjeux

La cour dénonce également « un manque de stratégie coordonnée » autour du bassin de la Seine et invite l'ensemble des acteurs à se pencher davantage sur la question. Un manque de stratégie à l'échelle de tout le territoire est pointé du doigt : « Ainsi l'Île-de-France refuse de s'engager dans la prévention des inondations », est-il écrit. Ce vendredi, le conseil régional a riposté à ces critiques en indiquant que les compétences en matière de prévention des inondations avaient été confiés par l'État à la Métropole.

L'État non plus ne semble pas prendre à cœur son rôle de coordonnateur, selon la juridiction financière : « La prévention [de ces risques] implique une gouvernance partagée et efficace à l'échelle du bassin de la Seine. Cela suppose que le préfet coordonnateur de bassin (*le préfet de région*) joue pleinement son rôle. À cet égard, l'indispensable action de coordination attendue de l'État serait plus efficace si elle était exercée effectivement par [ce préfet] comme le prévoient les textes. »

Dans un premier temps, la juridiction pointe un manque de « prise en compte par les collectivités locales » du risque d'inondation. Un chiffre précis éclaire ce constat : « L'obligation légale de réaliser des plans communaux de sauvegarde n'est respectée que par 60 % des communes en Île-de-France. »

La Cour des comptes met également en lumière le peu d'investissements réalisés par les collectivités territoriales au regard d'autres régions soumises aux mêmes risques. Malgré le niveau des dommages potentiels, celles-ci n'ont pas fixé d'objectifs chiffrés de réduction de ces dommages. Dès lors, elles

mobilisent peu le fonds de prévention des risques naturels majeurs en faveur de l'Île-de-France : le montant cumulé de ses engagements s'est élevé à 65 millions d'euros (M€) et celui de ses dépenses à 23 M€ de 2009 à 2021, soit des niveaux très inférieurs à ceux d'autres régions.

1<sup>er</sup> forum de la sécurité économique et numérique pour les TPE-PME et les collectivités d'Île-de-France

**cyber**  
**Éco IDF**  
EXPÉRIMENTER, SE PROTÉGER, SE DÉVELOPPER

LE **28**  
novembre 2022

CAMPUS CYBER 5 Rue Bellini,  
Paris La Défense 92800 Puteaux

INSCRIPTION



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
ÎLE-DE-FRANCE



CAMPUS  
CYBER

Région  
Île-de-France

CCI PARIS ÎLE-DE-FRANCE